

Biosynex

Société anonyme

22 Boulevard Sebastien Brant

67400 Illkirch Graffenstaden

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Elie DANAN
30 avenue de la paix
67000 Strasbourg

Deloitte & Associés
Etablissement secondaire : Strasbourg
Espace Européen de l'Entreprise
5 allée d'Helsinki
67300 Schiltigheim
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Biosynex

Société anonyme

22 Boulevard Sebastien Brant

67400 Illkirch Graffenstaden

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Biosynex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Biosynex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 60 911 K€ ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 4.3.3 de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que d'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Schiltigheim et Strasbourg, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés



Loïc MULLER
Associé



Marc PIOTRAUT
Directeur

1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2022

Bilan consolidé Présenté en Euros							
ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Total Actif immobilisé				Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles nettes	4.8	86 857 810	52 133 539	Capital social	4.16	1 025 258	1 113 534
<i>dont écart d'acquisition (*)</i>	4.7	60 911 561	46 239 811	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4.16	25 595 978	47 273 820
Immobilisations corporelles nettes	4.9	8 736 352	5 264 522	Réserves et résultats consolidés	4.16	135 908 216	119 417 865
Immobilisations financières	4.10	3 566 321	12 770 436	Capitaux propres attribuables aux actionnaires Biosynex		162 529 452	167 805 219
Titres mis en équivalence		1 571 164	-	Intérêts minoritaires		4 366 989	
TOTAL I		100 731 646	70 168 497	TOTAL I		166 896 441	167 805 219
				Total Autres fonds propres			
				Avances conditionnées		2 082 321	1 753 395
				TOTAL II		2 082 321	1 753 395
Total Actif Circulant				Provisions pour risques et charges			
Stocks	4.12	37 673 819	31 152 122	Provisions pour risques & charges	4.17	6 348 704	2 938 303
Créances clients et comptes rattachés	4.13	14 700 414	25 266 948	TOTAL III		6 348 704	2 938 303
Autres créances	4.14	18 863 504	9 406 245				
Impôts différés	4.15	1 199 064	918 335	Dettes			
Valeurs mobilières de placement		-	-	Dettes financières	4.18	52 077 132	35 310 984
Disponibilités		87 172 108	132 032 357	Emprunt obligataire convertible			
Total II		159 608 910	198 776 006	Fournisseurs et comptes rattachés	4.20	14 988 281	18 728 681
				Dettes fiscales et sociales		9 377 022	28 027 989
				Autres dettes	4.21	8 570 656	14 379 932
				TOTAL IV		85 013 090	96 447 586
ACTIF I à II		260 340 556	268 944 503	TOTAL PASSIF I à IV		260 340 556	268 944 503

1.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en Euros)	du 01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	du 01/01/2021 au 31/12/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	196 586 543	382 532 752
Autres produits d'exploitation	9 945 474	(1 090 000)
Achats consommés	94 261 253	176 118 784
Charges de personnel	21 436 995	17 248 001
Autres charges d'exploitation	34 180 737	38 606 796
Impôts et taxes	1 402 306	2 202 598
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 646 967	6 612 515
Résultat d'exploitation avant DAP des écarts d'acquisition	44 603 760	140 654 059
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	5 721 000	-
Résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition	38 882 760	140 654 059
Charges et produits financiers	(3 147 451)	8 247
Charges et produits exceptionnels	(5 932 579)	(1 041 819)
Impôts sur le résultat	8 571 267	32 937 351
Résultat net des entreprises intégrées	21 231 463	106 683 136
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(5 574 290)	(2 678 685)
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 613 518	104 004 451
Dont		
Résultat net (Part du groupe)	15 657 173	104 004 451
Intérêts minoritaires	(43 655)	
Résultat par action	1,53	10,08
Résultat dilué par action	1,52	10,01

1.3 Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2022

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	15 613 518	106 683 136
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	26 937 973	2 038 990
- Variation des impôts différés	(337 650)	504 225
- Plus-values de cession nettes d'impôt	(7 564)	30 866
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	42 206 277	109 257 217
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoins en fonds de roulement lié à l'activité	(37 260 817)	577 576
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 945 460	109 834 793
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(30 080 085)	(19 015 387)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	51 832	42 179
Variation du fonds de garantie factor	616 956	969 889
Subvention d'investissement reçues	69 000	
Incidence des variations de périmètre	(9 739 698)	(10 958 187)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(39 081 996)	(28 961 506)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	(20 443 412)	(1 935 604)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire		19 426 148
Variation actions propres / Rachat d'actions	(1 731 539)	(20 082 003)
Cession d'actions en auto contrôle		
Apports / Retraits de compte courant d'associés		
Emissions d'emprunts	17 655 392	24 246 642
Remboursements d'emprunts	(5 565 824)	(7 416 534)
Ecart de conversion	(728 530)	157 762
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(10 813 913)	14 396 411
VARIATION DE TRESORERIE	(44 950 449)	95 269 698
Trésorerie d'ouverture	132 105 853	36 836 155
Trésorerie de clôture	87 155 404	132 105 853

4.1 Evénements significatifs de l'exercice

BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 196,6 M€, soit une diminution de 49% par rapport à l'exercice précédent. Ce repli anticipé s'explique uniquement par le reflux mondial de la pandémie en 2022 qui a considérablement réduit les besoins de tests que ce soit en laboratoires ou en pharmacies. Les ventes de Tests de Diagnostic Rapide et d'autotests SARS-COV-2 avaient permis à BIOSYNEX au cours des exercices 2020 à 2022 de devenir un leader européen dans ces domaines et d'afficher une croissance exceptionnelle sur ces périodes.

En parallèle, le Groupe a accéléré sa politique de croissance externe en 2022 avec des prises de participation majoritaires ou minoritaires dans 6 sociétés ou des rachats d'actifs permettant le développement de nouvelles offres et de relais de croissance pour ses deux Divisions. Le chiffre d'affaires hors Covid-19 affiche 55,7 M€ en 2022 contre 40,5 M€ en 2021, soit une hausse de 38%.

BIOSYNEX a lancé sur le dernier trimestre 2022 une nouvelle gamme de bouillottes. Suite à des remontées d'incidents et de risques d'incendie ou brûlures par des utilisateurs, la société a procédé à un rappel de produits puis un retrait de commercialisation sur le premier trimestre 2023. Cet évènement impacte les comptes de l'exercice 2022 à hauteur de 5,5 M€.

Le Groupe a également constaté une dépréciation du goodwill de la société AVALUN d'un montant de 5,0 M€ faisant suite à un test d'impairment réalisé en fin d'année.

4.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe BIOSYNEX ont été établis conformément au règlement ANC 2020-01. L'application rétrospective du nouveau règlement à compter du 1^{er} janvier 2021 n'avait eu aucune incidence sur la valeur des actifs et passifs du groupe au 31 décembre 2021, ni sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total bilan : 260,3 M€
- Résultat net part du groupe : 15,7 M€

Cette annexe est établie en euros.

4.3 Principes et méthodes comptables

4.3.1 Périmètre de consolidation

Société	Pays	% détention	% contrôle	Nature contrôle	Méthode de consolidation
BIOSYNEX SAS	France	<i>Maison mère / société consolidante</i>			
AVALUN SAS	France	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	75%	75%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA BENELUX	Belgique	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA	France	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX SWISS	Suisse	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
PRIMADIAG SAS	France	23,24%	23,24%	Influence notable	Mise en équivalence
PROCISEDIX	Etats-Unis	42,70%	42,70%	Influence notable	Mise en équivalence
THERADIAG SA	France	47,31%	47,31%	Contrôle exclusif de fait	Intégration globale
BIGIX PHARMA	Italie	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
DOC2U	France	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Medkoncept	Danemark	75%	75%	Contrôle exclusif	Intégration globale

BIOSYNEX SWISS a été créée le 16 avril 2018.

BIOSYNEX est entrée à hauteur de 37,17% du capital de PROCISEDIX le 20 juillet 2020. Cette prise de participation a été réalisée dans le cadre d'une levée de fonds globale de 10,5 M\$ (dont 8,5 M\$ par augmentation de capital et 2 M\$ par endettement (l'« Opération ») à laquelle BIOSYNEX a souscrit en numéraire au capital à hauteur de 5,0 M\$. Cette

participation a été portée à 42,7% suite à une nouvelle levée de fonds intervenue le 14 octobre 2022, à l'occasion de laquelle BIOSYNEX a converti des obligations convertibles en actions pour un montant de 17,6 M\$. BIOSYNEX dispose de deux sièges sur six au conseil d'administration (dont un sans droit de vote) aux côtés de Nestlé Health Science et du management de PROCISEDX. Le groupe Nestlé détient 43,13% du capital. BIOSYNEX consolide cette filiale par mise en équivalence depuis la date d'acquisition.

BIOSYNEX a acquis 100% de la société AVALUN le 30 avril 2021 pour un montant de 11,4 M€. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition. Suite à l'exercice d'AGA, la participation a été portée à 11,5 M€ au cours de l'exercice 2022.

BIOSYNEX PHARMA a été créée en février 2022, à ce jour elle n'a pas d'activité.

Suite à l'acquisition de titres sur le marché et à la participation à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en novembre 2021¹⁰ pour un montant global de 4,8 M€, BIOSYNEX détenait 25,07% du capital de la société THERADIAG au 30 juin 2022. Cette filiale avait ainsi été consolidée par mise en équivalence à cette date, à compter du 8 février 2022, date de franchissement du seuil des 20%. Une quote-part de participation supplémentaire de 22,24% a été acquise le 30 septembre 2022, portant ainsi le pourcentage de détention à 47,31%. Aucun autre actionnaire ne disposant d'un pourcentage de participation supérieur, il a été considéré que BIOSYNEX exerçait un contrôle exclusif de fait sur THERADIAG qui est ainsi intégrée globalement dans la consolidation de BIOSYNEX au 31 décembre 2022.

BIOSYNEX a pris une participation de 23,24% dans la société PRIMADIAG le 30 mars 2022 pour un montant de 1,5 M€. Cette société est consolidée par mise en équivalence depuis la date d'acquisition.

BIOSYNEX a acquis 75% des titres de la société BHR Pharmaceuticals le 19 mai 2022 pour un montant de 2 M€. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition.

BIOSYNEX PHARMA BENELUX a été créée le 15 juin 2022 et est intégrée globalement.

BIGIX Pharma et DOC2U ont été acquises à 100% respectivement les 6 octobre et 7 octobre 2022. Ces deux filiales sont intégrées globalement.

BIOSYNEX a acquis 75% de la société Medkoncept le 21 décembre 2022. Cette société est intégrée globalement.

Au 31 décembre 2022, la Société détient toujours 100% du capital de la société BIOSYNEX Deutschland GmbH à Göttingen en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique BIOSYNEX SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de dissolution sont bien avancées. La plupart des actifs (créances) et passifs (dettes) ont été soldés et il n'y a plus d'activité. La société est devenue inactive et mise en sommeil, et de ce fait a été exclue du périmètre de consolidation.

4.3.2 Modalités de consolidation

Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif (de droit ou de fait) sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

BIOSYNEX clôture ses comptes au 31 décembre ainsi que toutes les filiales du groupe.

Les comptes individuels à reprendre dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture de la société mère.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les sociétés PROCISEDX, BHR Pharmaceuticals et Medkoncept étant des filiales autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs (hors capitaux propres) du bilan ont été convertis au cours de clôture,

¹⁰ Communiqué de presse de THERADIAG du 24 novembre 2021

- les capitaux propres sont convertis en cours historiques,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les capitaux propres.

BIOSYNEX Swiss n'étant pas une filiale autonome, sa monnaie de fonctionnement est la même que celle de BIOSYNEX. Aucune opération de conversion n'est donc réalisée dans le cadre de l'établissement des comptes intermédiaires au 31 décembre 2022.

Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Méthodes et règles d'évaluation

Le règlement ANC 2020-01 définit des méthodes comptables obligatoires ainsi que des méthodes optionnelles et de référence dans les comptes consolidés.

Méthodes comptables obligatoires :

- **Retraitement des opérations de crédit-bail et similaires** : Cette méthode a été appliquée pour les contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, la première application du règlement ANC 2020-01 étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.
- **Comptabilisation à l'actif des coûts de développement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés
- **Comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de 1^{er} établissement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés
- **Interdiction de comptabiliser les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires en résultat** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés. En effet, l'option pour la méthode préférentielle prévue par le CRC 99-02 n'avait pas été retenue pour les clôtures précédentes. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture ont toujours été conservés en écarts de conversion.

Méthodes comptables optionnelles ou de référence :

- **Comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements de retraite et assimilés** : cette méthode préférentielle selon le CRC 99-02 n'a jamais été appliquée par le passé. Le règlement ANC 2020-01 définit cette méthode comme étant une méthode de référence, sans la rendre obligatoire. Les engagements de retraite et assimilés ne sont en conséquence pas comptabilisés sous forme de provision au 31 décembre 2022. Leur montant, correspondant à la valeur de la dette actuarielle, est mentionné dans la partie sur les engagements hors bilan.

4.3.3 Ecarts d'acquisitions et écarts d'évaluation

Détermination des écarts d'acquisition

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette réévaluée est constaté en écart d'acquisition.

Conformément à la réglementation la société dispose d'un délai d'affectation se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales.

Conformément à la dérogation prévue par le Règlement CRC 99-02 en cas d'absence d'informations fiables, les écarts d'acquisition des sociétés acquises puis absorbées par BIOSYNEX, n'avaient pas été déterminés de manière rétroactive. Les malis techniques dégagés lors de ces fusions ont été reclassés en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition de la société PROCISEDX, dont 37,17% ont été acquis le 20 juillet 2020, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, l'écart n'ayant pu

être affecté sur aucun actif identifiable. Il en est de même pour l'écart d'acquisition dégagé dans le cadre de la prise de participation complémentaire de 5,53% du 14 octobre 2022.

L'écart d'acquisition de la société THERADIAG, dont 25,07% ont été acquis le 1^{er} février 2022, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date. Il en est de même pour l'écart d'acquisition dégagé dans le cadre de la prise de participation complémentaire 22,24% du 1^{er} octobre 2022.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés PRIMADIAG, BHR Pharmaceuticals Ltd, BIGIX Pharma et DOC2U (capital acquis respectivement en mars 2022, mai 2022 et octobre 2022) ont également été déterminés par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition de la société AVALUN, acquise le 30 avril 2021, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, soit un montant de 14 315 548 €. L'écart n'avait jusqu'à présent pu être affecté sur aucun actif identifiable. BIOSYNEX disposait néanmoins d'un délai jusqu'au 31 décembre 2022 pour affecter cet écart d'acquisition.

Suite aux analyses conduites en 2022, l'écart d'acquisition a été réaffecté de la façon suivante :

- 4 487 600 € en immobilisations incorporelles en « Technologie »,
- - 1 203 900 € impôt différé passif correspondant.
- 685 950 € reconnaissance d'un impôt différé actif sur report déficitaire

Le montant de l'écart d'acquisition d'AVALUN reconnu au 31 décembre 2021 a, par ailleurs, été minoré de 2 471 251 € en 2022. Ce montant correspondait à un complément de prix d'acquisition, sous condition d'atteinte de chiffre d'affaires de 5 M€ en 2023, niveau qui ne sera finalement pas atteint. L'écart d'acquisition a par ailleurs été majoré de 131 762 € en 2022, suite à l'exercice d'AGA (prévu dans le contrat d'acquisition d'origine). L'écart d'acquisition d'AVALUN s'élève ainsi à 8 006 409 € au 31 décembre 2022.

Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les fonds et malis font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Ecarts d'acquisition comptabilisés au niveau de BIOSYNEX France

L'entité BIOSYNEX France se décompose en 2 unités génératrices de trésorerie (UGT) : la « PHARMA » et le « DIAG » au niveau desquelles sont réalisées les tests d'impairment (dépréciation d'actifs).

La mention PHARMA comme « Pharmacie », anciennement dénommée « OTC » (Over-The-Counter), concerne les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service. La mention DIAG comme « Diagnostic », anciennement dénommée « PRO » (professionnel) concerne les produits destinés aux professionnels de la santé.

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les écarts d'acquisition sont affectés soit à l'UGT PHARMA, soit à l'UGT DIAG. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2022 la valeur nette comptable des 2 unités génératrices de trésorerie s'élève à 100,1 M€ et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA : 59,9 M€
- DIAG : 40,2 M€

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,1%
- Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2022.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font également ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable (sauf pour l'UGT PHARMA, en utilisant un taux d'actualisation de 11,6%).

. Analyse de sensibilité UGT PHARMA :

Valeur d'utilité PHARMA (en M€)		Taux de croissance		
		0,50%	1%	1,40%
Taux d'actualisation	10,60%	62,8	65,2	67,3
	11,10%	59,7	61,8	63,7
	11,60%	56,9	58,8	60,4

. Analyse de sensibilité UGT DIAG :

Valeur d'utilité DIAG (en M€)		Taux de croissance		
		0,50%	1%	1,40%
Taux d'actualisation	10,60%	44,9	46,5	48,0
	11,10%	42,7	44,2	45,5
	11,60%	40,7	42,0	43,2

Ecarts d'acquisition comptabilisés au niveau des filiales consolidées

Le groupe a réalisé des tests d'impairment pour l'ensemble des écarts d'acquisition liés à ses filiales consolidées qui font notamment ressortir les éléments suivants :

- AVALUN

AVALUN dégageant une perte de - 2,9 M€ (après retraitements et éliminations de consolidation), un test de dépréciation a été réalisé sur la base d'un nouveau plan d'affaires, en utilisant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,1%
- Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Sur la base de ce test, une dépréciation de 5,0 M€ a été constatée sur l'écart d'acquisition d'AVALUN, passant ainsi d'une valeur nette comptable de 8,0 M€ à 3,0 M€.

- PROCISEDX

PROCISEDX dégage une perte de - 11,6 M€ (après retraitements et éliminations de consolidation) soit -5,5 M€ revenant au Groupe BIOSYNEX (37,17% puis 42,7% à compter du 14 octobre 2022). Sur la base du plan d'affaires révisé qui a été établi, aucune provision pour dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2022. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,1%
- Taux de croissance à l'infini : 0%

Le plan d'affaires tient compte de la perspective de la certification FDA à venir et du contrat de licence et de commercialisation signé en octobre 2022.

4.3.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.3.4.1 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi

- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les modalités d'amortissement sont indiquées dans le paragraphe suivant.

4.3.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

4.3.5 Contrats de location-financement

Les contrats de crédit-bail souscrits à compter du 1^{er} janvier 2022 ont été comptabilisés à l'actif, conformément au règlement ANC 2020-01, la première application étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.

L'impact est le suivant :

Bien activés	Solde au 31/12/2021	Mouvements			Solde au 31/12/2022
		Entrée de périmètre	+	-	
Valeurs des biens	1 494 040	309 598	684 115	-	2 487 753
Amortissement des biens	- 434 865	- 23 126	- 598 704	-	- 1 056 694
Valeur nette des biens	1 059 175	286 472	85 412	-	1 431 059
Endettement	1 041 371	285 364	684 115	- 600 401	1 410 449

L'impact des contrats de crédit-bail, non enregistrés dans les comptes consolidés, est le suivant au 31 décembre 2022 :

Bien non activés :	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Valeurs des biens	2 359 294	1 835 630
Amortissement des biens	- 1 862 854	- 1 286 383
Valeur nette des biens	496 439	907 122
Endettement	527 847	673 294

Pour information :

Charges de loyers dans les comptes	289 303	395 417
Charges financières	4 033	10 597

4.3.6 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant dans les comptes au 31 décembre 2022 sont constituées principalement de dépôts et cautionnements et du fonds de garantie du factor.

4.3.7 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art 321-22. Al.2 du PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expirations sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

4.3.8 Créances et dettes

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation pour créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est déconsolidée pour refléter la nature juridique de la cession.

Montant des créances cédées au 31/12/2022 : 4 687 674 €.

4.3.9 Prise en compte des impôts différés

Conformément aux prescriptions de l'ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires selon la possibilité d'imputer les déficits reportables pour les bénéficiaires futurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est celui applicable à compter de 2022, soit 25%.

4.3.10 Intégration fiscale

Néant.

4.3.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

4.3.12 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont classées dans les capitaux propres, conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01.

4.3.13 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés.

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2022 sont mentionnés dans la partie sur les engagements. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.

4.3.14 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4.3.15 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

4.3.16 Résultats dilués par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère ajusté des effets dilutifs des instruments financiers convertibles, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action est de 1,53€ et le résultat dilué par action est de 1,52 €.

4.4 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est à signaler sur l'exercice 2022.

4.5 Variations de périmètre

Suite à l'acquisition de titres sur le marché et à la participation à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en novembre 2021 pour un montant global de 4,8 M€, BIOSYNEX détenait 25,07% du capital de la société THERADIAG au 30 juin 2022. Cette filiale avait ainsi été consolidée par mise en équivalence à cette date, à compter du 8 février 2022, date de franchissement du seuil des 20%, en dégageant un écart d'acquisition de 2 642 492 €. Suite au dépôt d'une OPA volontaire sur les actions de la société, une quote-part de participation supplémentaire de 22,24% a été acquise le 30 septembre 2022, portant ainsi le pourcentage de détention à 47,31%. Aucun autre actionnaire ne disposant d'un pourcentage de participation supérieur, BIOSYNEX exerce, à compter de cette date, un contrôle exclusif de fait sur THERADIAG qui est ainsi intégrée globalement dans la consolidation de BIOSYNEX au 31 décembre 2022. L'écart d'acquisition enregistré suite à cette prise de participation supplémentaire s'élève à 7 546 832 €, soit la différence entre le coût d'acquisition des 2 prises de participation (11 590 854 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date de prise de contrôle (4 044 022 €). Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 12,2 M€ pour une perte nette de – 487 K€. Le chiffre d'affaires contributif pour 2022 s'élève à 3,3 M€ pour un résultat net contributif de – 10 K€.

BIOSYNEX PHARMA a été créée en février 2022 et est intégrée globalement à compter de cette date. La société est actuellement dormante.

BIOSYNEX a pris une participation de 23,24% dans la société PRIMADIAG le 30 mars 2022 pour un montant de 1,5 M€. Cette société est consolidée par mise en équivalence depuis la date d'acquisition. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (1 468 100 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à cette date (210 043 €) s'élève à 1 258 057 €. Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 M€ pour une perte nette de – 5 K€.

BIOSYNEX a acquis 75% des titres de la société BHR Pharmaceuticals le 19 mai 2022 pour un montant de 2 M€. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (1 650 000 £) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (115 930 £) s'élève à 1 762 377 € (selon cours de la £ au 31/12/2022). Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,4 M£ pour une perte nette de – 259 K£. Le chiffre d'affaires contributif pour 2022 s'élève à 2,6 M€ pour un résultat net contributif de – 147 K€.

BIOSYNEX PHARMA BENELUX a été créée le 15 juin 2022 et est intégrée globalement à compter de cette date.

BIGIX Pharma a été acquise à 100% le 6 octobre 2022 et est intégrée globalement. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (2 099 500 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à cette date (475 870 €) s'élève à 1 623 630 €. Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 M€ pour une perte nette de – 169 K€. Le chiffre d'affaires contributif pour 2022 s'élève à 472 K€ pour un résultat net contributif de – 218 K€.

DOC2U, a été acquise à 100% le 7 octobre 2022 et est intégrée globalement. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (1 700 000 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à cette date (-62 720 €) s'élève à 1 762 720 €. Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre

d'affaires de 9 K€ pour une perte nette de – 345 K€. Le chiffre d'affaires contributif pour 2022 est nul pour un résultat net contributif de – 124 K€.

BIOSYNEX a acquis 75% de la société Medkoncept le 21 décembre 2022. Cette société est intégrée globalement. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (5 288 860 DKK soit 711 176 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à cette date (23 013 €) s'élève à 688 163 €. Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 52 MDKK pour un bénéfice de – 41,8 MDKK. Le chiffre d'affaires contributif pour 2022 s'élève à 5 K€ pour un résultat net contributif de – 15 K€.

4.6 Changements de méthodes de consolidation

Suite à la variation de périmètre évoquée au § 4.5, THERADIAG consolidée par mise en équivalence au 30 juin 2022 est désormais intégrée globalement, depuis la prise de contrôle datant du 30 septembre 2022.

4.7 Ecarts d'acquisition

Les valeurs brutes et dépréciations des écarts d'acquisitions se décomposent comme suit au 31 décembre 2022 :

FONDS DE COMMERCE / MALIS	Date d'acquisition	TOTAL BRUT	dont PHARMA	dont DIAG	DEPRECIATION	TOTAL NET
CLIENTELE BSD		752 000		752 000	- 383 730	368 270
FONDS DECTRA 2014 ET AVANT		705 029	705 029			705 029
MALI TUP HECOMED	01/11/2015	232 035	232 035			232 035
MALI FUSION ALL DIAG	31/12/2015	8 234 263		8 234 263		8 234 263
MALI FUSION MAGNIEN	30/06/2016	1 173 943	1 173 943			1 173 943
FONDS DUMOUBE + FRAIS	01/07/2016	3 402 110		3 402 110		3 402 110
RACHAT CARTES ET FONDS	31/12/2016	168 911	168 911			168 911
MALI FUSION DECTRA	31/12/2016	8 275 636	8 275 636			8 275 636
MALI FUSION SR2B + FRAIS	10/08/2017	173 901	-	173 901		173 901
RACHAT CARTES	31/12/2018	25 672	25 672			25 672
FONDS VISIOMED + FRAIS	31/12/2019	4 566 570	4 566 570			4 566 570
RACHAT CARTES	31/12/2019	261 250	261 250			261 250
RACHAT CARTES	31/12/2020	144 957	144 957			144 957
FONDS ENALEES + FRAIS	29/12/2021	2 620 310		2 620 310		2 620 310
RACHAT CARTES	31/12/2021	28 000	28 000			28 000
FRAIS ACQUISITIONS ACTIONS PRIMADIAG	30/03/2022	1 468		1 468		1 468
PARAKITO - FONDS DE COMMERCE + FRAIS	13/04/2022	4 083 529	4 083 529			4 083 529
ENALEES EARN OUT	01/07/2022	50 000		50 000		50 000
ENALEES EARN OUT	12/08/2022	50 000		50 000		50 000
ENALEES EARN OUT	31/12/2022	100 000		100 000		100 000
PARAKITO - FONDS DE COMMERCE + FRAIS	31/12/2022	3 000 000	3 000 000			3 000 000
RACHAT CARTES	31/12/2022	35 362	35 362			35 362
FONDS DE COMMERCE BSS PARAKITO	31/12/2022	288 976	288 976			288 976
FONDS DE COMMERCE BPB PARAKITO	31/12/2022	1 646 894	1 646 894			1 646 894
FONDS DE COMMERCE BIGIX PARAKITO	31/12/2022	248 913	248 913			248 913
ECART D'ACQUISITION AVALUN	30/04/2021	8 006 409		8 006 409	- 5 035 050	2 971 359
ECART D'ACQUISITION PROCISEDIX	17/07/2020	3 409 128		3 409 128		3 409 128
ECART D'ACQUISITION THERADIAG	08/02/2022	2 800 766		2 800 766		2 800 766
ECART D'ACQUISITION THERADIAG	30/09/2022	4 746 066		4 746 066		4 746 066
ECART D'ACQUISITION PRIMADIAG	30/03/2022	1 258 057		1 258 057		1 258 057
ECART D'ACQUISITION BHR	19/05/2022	1 762 377		1 762 377		1 762 377
ECART D'ACQUISITION BIGIX PHARMA	06/10/2022	1 623 630		1 623 630		1 623 630
ECART D'ACQUISITION DOC2U	07/10/2022	1 762 720		1 762 720		1 762 720
ECART D'ACQUISITION MEDKONCEPT	21/12/2022	688 163		688 163		688 163
DIVERS		3 295	3 295			3 295
TOTAL		66 330 341	24 888 973	41 441 368	- 5 418 780	60 911 561

4.8 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Entrée de périmètre	31/12/2022
Frais de recherche & développement	3 393 536	1 796 199	- 150 963		2 837 126	7 875 898
Frais de développement	540 199	5 184 840				5 725 039
Frais de recherche et développement	3 933 735	6 981 039	- 150 963	-	2 837 126	13 600 937
Concession & droits sim. Brevets	339 727	185 415	- 82 362		114 778	557 558
Brevets	209 166	3 001 345	- 4 281		(80 556)	3 125 674
Marques et dessins	770	-	-		-	770
Droit d'entrée louage brevet	135 000	-	-		-	135 000
Marques déposées	1 092 316	5 430 498			96 195	6 619 009
Licence CEA	516 429	-	45 000	- 385 982		85 447
Autres licences	-	0	-		17 743	17 743
Apport en nature	-	-	-		106 675	106 675
Logiciels	- 5 352	- 0	-		-	5 352
Concession, brevets, marques...	2 288 056	8 617 257	- 131 643	- 385 982	254 835	10 642 523
Autres immobilisations incorporelles		-			-	-
Immo incorp en cours	-	144 082				144 082
Avances et acomptes sur immos incorpo.	-	5 054 679				5 054 679
Autres immobilisation incorp	-	5 198 761	-	-	-	5 198 761
TOTAL	6 221 791	20 797 057	- 282 606	- 385 982	3 091 961	29 442 221

Amortissements & provisions

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Entrée de périmètre	31/12/2022
Frais de recherche & développement	- 524 558	2 029 683	-			1 505 125
Frais de développement	267 940	823 387	-		-	1 091 327
Frais de recherche	- 256 618	2 853 070	-	-	-	2 596 452
Concession & droits sim. Brevets	284 011	89 861	- 86 643			287 229
Brevets	217 842	233 852	-	69 770		521 464
Licence CEA	88 178	67 544	- 5 946	- 64 330		85 446
Autres licences	-	2 295	-			2 295
Apport en nature	-	8 439	-			8 439
Logiciels	- 5 352	- 0	-		-	5 352
Concession, brevets, marques...	584 679	401 991	- 92 589	5 440	-	899 521
Autres immobilisations incorporelles						-
Immo incorp en cours	-	-	-		-	-
Autres immobilisation incorp	-	-	-	-	-	-
TOTAL	328 061	3 255 061	- 92 589	5 440	-	3 495 973

4.9 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	31/12/2022
Installations à caractère spécifique	9 037	-	-	-		-	9 037
Matériel industriel	2 410 178	588 593	- 103 631	-		153 631	3 048 771
Agencements et aménagements	747 759	146 005	-	-	8 318	44 482	929 928
Installations techniques	3 166 974	734 598	- 103 631	-	8 318	198 113	3 987 736
Installations générales, agencement...	2 533 066	2 237 105	-	-		330 326	5 100 497
Matériel de transport	24 413	-	176	-		-	24 237
Matériel de bureau et informatique	587 334	836 906	- 48 797	-	13 806	32 534	1 394 171
Mobilier	58 798	26 000	- 11 911	-		185	73 072
Autres immobilisations corporelles							-
Autres immobilisations corporelles	3 203 610	3 100 011	- 60 884	-	13 806	363 046	6 591 977
Immobilisations en cours		78 738	- 59 048	- 1 400		15 499	33 789
Avances et acomptes	1 826 792	779 739	-	- 247 261		-	2 359 270
Immobilisations en cours	1 826 792	858 477	- 59 048	- 248 661	-	15 499	2 393 059
TOTAL	8 197 377	4 693 086	- 223 563	- 248 661	- 22 124	576 658	12 972 773

Amortissements & Provisions

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	31/12/2022
Installations à caractère spécifique	9 037	-	-	-		-	9 037
Matériel industriel	1 488 059	358 182	- 103 631	-			1 742 610
Agencements et aménagements	450 386	107 858	-	-	6 875		551 368
Installations techniques	1 947 482	466 040	- 103 631	-	6 875	-	2 303 016
Installations générales, agencement...	731 977	775 986	-	-			1 507 963
Matériel de transport	24 413	-	176	-		-	24 237
Matériel de bureau et informatique	185 962	231 363	- 43 583	-	9 997		363 745
Mobilier	43 021	6 350	- 11 911	-			37 460
Autres immobilisations corporelles	985 373	1 013 698	- 55 670	-	9 997	-	1 933 405
Immobilisations en cours							-
Avances et acomptes	-	-	-	-			-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 932 855	1 479 738	- 159 301	-	16 871	-	4 236 421

4.10 Immobilisations financières

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Impact non cash	Entrée de périmètre	31/12/2022
Autres participations (Valeur brute)	3 430 651	5 913	-	-	175 403	3 611 967
Dépréciation	- 3 430 620	-	-	-	-	- 3 430 620
Autres participations (Valeur nette)	31	5 913	-	-	175 403	181 347
Créances rattachées à des participations	7 062 877	-	6 891 647	-	-	171 230
Titres immobilisés	3 284 756	1 000 080	-	3 284 756	-	1 000 080
Dépôt et cautionnement	2 422 773	39 972	626 513	-	259 762	2 095 994
Autres créances immobilisées	-	-	9 603	-	127 273	117 670
Autres immobilisations financières	12 770 405	1 040 052	7 527 763	3 284 756	387 035	3 384 973
Total	12 770 436	1 045 965	7 527 763	3 284 756	562 437	3 566 320

Les autres participations correspondent aux titres BIOSYNEX Gmbh, société en cours de liquidation et qui n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2021, les titres immobilisés correspondaient aux titres Theradiag dont BIOSYNEX avait acquis 18,82% des titres au cours de l'exercice 2021 pour un montant de 3,3 M€. Au 31 décembre 2022, les titres immobilisés correspondent à des obligations convertibles Primadiag.

4.11 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités de ProciseDx et Primadiag au 31 décembre 2022 pour respectivement 1 320 627 € et 250 537 €. La quote-part de ProciseDX étant négative au 31 décembre 2021, la valeur des titres mis en équivalence avait été reclassée en provisions pour risques et charges à cette date.

Au 31 décembre 2022, l'impact des sociétés mises en équivalence sur les capitaux propres du Groupe s'élève à - 7,3M€.

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Impact non cash	Entrée de périmètre	31/12/2022
Titres mis en équivalence	-	-	-	1 320 627	250 537	1 571 164
Titres mis en équivalence	-	-	-	1 320 627	250 537	1 571 164

4.12 Stocks

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Provision	Net	Net
Stock MP, fournitures et autres appro.	18 548 354	- 1 479 859	17 068 495	15 203 980
Stocks produits finis et intermédiaires	3 473 858	- 463 415	3 010 443	2 883 705
Stock de marchandises	23 577 381	- 5 982 500	17 594 881	13 064 437
Total des stocks	45 599 593	- 7 925 774	37 673 819	31 152 122

4.13 Clients et comptes rattachés

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	15 009 837	- 309 423	14 700 414	25 266 948
Total des clients et comptes rattachés	15 009 837	- 309 423	14 700 414	25 266 948

Les créances clients et comptes rattachés ont toutes une échéance de moins d'un an.

4.14 Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Provision	Net	
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	3 345 375	-	3 345 375	2 270 440
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	219 263	-	219 263	77 708
Créances sur personnel	19 754	-	19 754	7 067
Organismes sociaux - Produits à recevoir	25 768		25 768	31 523
Subvention à recevoir	337 499	-	337 499	630 193
Impôt sur les bénéficiaires	6 784 317		6 784 317	277 923
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 432 914	-	2 432 914	2 808 159
Etat, produit à recevoir	507 487		507 487	
Autres créances	3 398 060	-	3 398 060	2 028 739
Charges constatées d'avance	1 428 739	-	1 428 739	1 054 517
Ecart de conversion	364 329	-	364 329	219 976
Autres créances et comptes de régularisation	18 863 504	-	18 863 504	9 406 245
Impôts différés actif	1 199 064	-	1 199 064	918 335
Disponibilités	87 172 108	-	87 172 108	132 032 357
Total autres créances et comptes de régularisation	107 234 676	-	107 234 676	142 356 936

Les autres créances ont toutes une échéance de moins d'un an.

4.15 Impôts différés

Les impôts différés s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2021	Incidence résultat	Autres	31/12/2022
Elimination des marges en stocks	114 544	- 12 840	6 283	107 987
Annulation des frais d'établissement	128 151	- 35 087		93 064
Report déficitaire Avalun	-		685 950	685 950
Organic	90 607	- 44 306		46 301
Participation	526 575	- 330 871		195 704
Ecart de conversion passif	58 458	11 600		70 058
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF	918 335	- 411 504	692 233	1 199 064

	31/12/2021	Incidence résultat	Autres	31/12/2022
Retraitement de crédit-bail	4 451	425	277	5 153
Annulation dépréciation actions propres	562 596	- 562 596		-
Technologie d'Avalun (suite à affectation goodwill)		- 186 983	1 203 900	1 016 917
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF	567 047	- 749 154	1 204 177	1 022 070

Au 31 décembre 2022, le Groupe BIOSYNEX a comptabilisé un impôt différé actif net de 176 994 €.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas reconnu d'actifs d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables de certaines de ses filiales compte tenu d'un historique de pertes et de l'absence de tax planning justifiant leur consommation à court / moyen terme.

Le stock d'impôts différés non comptabilisés s'élève à 11,7 M€ au 31 décembre 2022 et concerne principalement les sociétés AVALUN (2,5 M€) et THERADIAG (9,1 M€).

4.16 Variation des Capitaux propres

Variation des capitaux propres / Part Groupe	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total Capitaux propres
31/12/2020	915 398	27 898 316	91 355	3 536	6 051 596	31 369 825	- 40 875	66 289 151
Variation de capital Biosynex SA	198 136	19 375 505						19 573 640
Affectation résultat			185	26 823 309	2 610 727	- 31 369 825		- 1 935 604
Résultat période						104 004 451		104 004 451
Variation Ecart de conversion							- 195 867	- 195 867
Autres					- 19 930 552			- 19 930 552
31/12/2021	1 113 534	47 273 821	91 540	26 826 845	- 11 268 229	104 004 451	- 236 742	167 805 219
Variation de capital Biosynex SA	- 88 276	- 21 677 843						- 21 766 119
Affectation résultat			19 813	34 481 672	49 062 406	- 104 004 451		- 20 440 560
Résultat période						15 657 173		15 657 173
Variation Ecart de conversion							1 313 497	1 313 497
Autres					19 960 242			19 960 242
31/12/2022	1 025 258	25 595 978	111 353	61 308 517	57 754 420	15 657 173	1 076 755	162 529 452
							Intérêts minoritaires	4 366 989
							Total capitaux propres consolidés	166 896 441

Le capital social et les primes évoluent de la façon suivante :

- une réduction capital réservée a été exercée le 12 mai 2022 pour un montant de 91 506,20 €, euros pour le porter de 1.113.534,20 euros (ancien capital) à 1.022.028 euros (nouveau capital) par annulation de 915.062 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro ;
- une augmentation de capital réservée a été exercée le 20 octobre 2022 pour un montant de 3.230 euros pour le porter de 1.022.028 euros à 1.025.258 euros, par émission de 32.300 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société mère est de 1.025.258 € et se compose de 10.252.580 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

L'écart de conversion de 1 076 755 € correspond aux écarts cours historique / cours de clôture pour le bilan et cours moyens / cours de clôture des entités BHR et PROCISED X.

Il a été versé la somme de 20 440 056 € au titre des dividendes conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022.

Les réserves consolidées sont notamment affectées de l'annulation du retraitement sur les actions propres BIOSYNEX France opéré au 31/12/2021 pour 20,1 M€.

4.17 Provisions pour risques et charges

	31/12/2021	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2022
Provision pour risque de change	219 995	- 9 561	365 194	- 219 995		355 633
Provision pour litiges sociaux	116 000		65 000	- 10 000		171 000
Provision pour litiges commerciaux	1 140 226		4 150 000	- 100 000		5 190 226
Impact de la mise en équivalence négative	830 237				- 830 237	-
Autres provisions pour risques	631 845					631 845
Total des provisions pour risques et charges	2 938 303	- 9 561	4 580 194	- 329 995	- 830 237	6 348 704

La provision pour litiges commerciaux correspond principalement au risque lié au rappel des bouillottes estimé à 4.150K€ Se référer au paragraphe 2.1.3.3.1.

Les autres provisions pour risques correspondent à une avance consentie à BIOSYNEX GmbH et dépréciée à 100% compte tenu de la liquidation en cours de la société.

4.18 Emprunts et dettes financières

	31/12/2021	Entrée en périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	34 068 258	3 177 309	17 220 000	- 5 142 509	49 323 058
Avances remboursables	-	1 150 479			1 150 479
Autres dettes financières - Coface	147 500				147 500
Dettes financières sur crédit-bail	1 041 371	285 364	684 115	- 600 401	1 410 449
Concours bancaires	40 735	455 965	36 519	- 496 700	36 519
Intérêts courus	13 120		9 127	- 13 120	9 127
Total dettes financières	35 310 984	5 069 118	17 949 761	- 6 252 730	52 077 132

Covenants financiers sur emprunts

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- Un crédit renouvelable de 20 M€
- Un crédit confirmé de 34 M€
- Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin décembre 2022, BIOSYNEX a tiré 26,2 M€ sur ce financement syndiqué qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3,50. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Ces deux covenants sont respectés sur l'exercice 2022.

4.19 Echancier des emprunts et dettes financières

	31/12/2022	<1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	49 323 058	5 727 854	29 670 853	13 924 350
Avances remboursables	1 150 479	170 000	575 240	405 240
Autres dettes financières - Coface	147 500	147 500		
Dettes financières sur crédit-bail	1 410 449	702 110	708 339	
Concours bancaires	36 519	36 519	-	
Intérêts courus	9 127	9 127		
Total dettes financières	52 077 132	6 793 110	30 954 432	14 329 590

4.20 Fournisseurs

	31/12/2022	< 1 an	31/12/2021	< 1 an
Dettes fournisseurs	14 988 281	14 988 281	18 728 681	18 728 681
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 988 281	14 988 281	18 728 681	18 728 681

4.21 Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2022	< 1 an	31/12/2021	< 1 an
Dettes sociales	4 597 307	4 597 307	4 832 438	4 832 438
Avance s/subvention	6 393	6 393	6 393	6 393
Taxes sur chiffre d'affaires	1 728 992	1 728 992	1 882 504	1 882 504
Impôts différés passif	1 022 070	1 022 070	567 048	567 048
Etat impôts sur les bénéfices	1 732 762	1 732 762	19 814 822	19 814 822
Autres impôts	289 498	289 498	924 785	924 785
Dettes fiscales et sociales	9 377 021	9 377 021	28 027 990	28 027 990
Clients créditeurs et RRR	824 981	824 981	7 473 619	7 473 619
Dettes sur immobilisations	1 554 769	1 554 769	900 000	900 000
Autres dettes	5 744 707	5 744 707	3 324 529	3 324 529
Ecart de conversion	230 772	230 772	750 905	750 905
Produits constatés d'avance	215 245	215 245	1 930 878	1 930 878
Autres dettes	8 570 474	8 570 474	14 379 931	14 379 931
Total autres dettes et comptes de régularisation	17 947 495	17 947 495	42 407 921	42 407 921

4.22 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	82 780 000
Effets escomptés non échus	-
Engagement auprès du factor	4 079 512
Avals et cautions	-
Engagements de crédit-bail mobilier (part non activée) - redevances restant à payer	527 846
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Baux commerciaux - Loyers annuels	313 931
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	459 571
Autres engagements donnés :	-
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	323 503
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368 239
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	3 924 941
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Société Générale pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	991 752
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Caisse d'épargne pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	455 261
Nantissement Enalees	-
Nantissement sur les titres Bhr au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	2 100 000
Nantissement sur les titres Doc2u au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	570 000
Nantissement sur les titres Biosynex Pharma Benelux / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	9 600 000
Nantissement sur les titres Bigix au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	2 099 500
Option pour le rachat (put) du solde des titres Bhr	NC
Option pour le rachat (put) du solde des titres Biosynex Nordic	NC
Garantie à première demande en faveur de Temsys (ALD)	75 000
Nantissement sur fonds de commerce	2 130 000
Nantissement sur crédit bail	822 332
KBC - Garantie D-side village Biosynex Pharma Benelux	15 000
Change à terme selon détail annexé	-
Commandes fermes	357 973
Total	122 994 361
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	17 336 832
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	22 115 528
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	-
Autres engagements reçus :	-
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750 000
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	194 123
Caution de la BPI sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	83 195
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170 000
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	1 020 000
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	1 050 000
Fonds de garantie et fonds régional sur emprunt BPI 150.000€ à l'origine	15 000
Fonds de garantie et FEI sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	180 000
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	34 276
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	29 453
Fonds de garantie (FEI & PAI) sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	400 000
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BP 250.000€ à l'origine	202 868
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt CIC 200.000€ à l'origine	168 195
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BPI 300.000€ à l'origine	256 500
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BNP 250.000€ à l'origine	229 744
Garantie sur Barclays	-
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres Bhr, Bigix, Doc2u et Biosynex Nordic	NC
Change à terme selon détail annexé	-
Total	5 783 353
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	1 516 035
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	-

Engagements de retraite

Les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés ont fait l'objet d'une estimation, en application de la recommandation ANC n° 2013-02. Le montant indiqué dans le tableau des engagements donnés ne concerne que les entités BIOSYNEX France et Theradiag, les engagements relatifs aux autres entités composant le groupe étant non significatifs.

Cet engagement représente un montant total de 459 571 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 25 299 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction :
 - o de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires - fabrication et commerce pour BIOSYNEX France
 - o de la convention collective Industries Chimiques pour Theradiag
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2% pour BIOSYNEX France, 0% pour Theradiag
- Taux de charges sociales :
 - o 42% pour BIOSYNEX France
 - o Pour Theradiag :
 - Agents de maîtrise : 43,3%
 - Non cadres : 39,5%
 - Cadres : 46,3%
- Rotation :
 - o 7% jusqu'à 49 ans et 0% à partir de 50 ans pour BIOSYNEX France
 - o Taux moyen de 20,7% pour Theradiag
- Table de mortalité :
 - o TF 00-02 pour BIOSYNEX France
 - o Insee 2022 pour Theradiag

Taux d'actualisation retenu : 3,65% pour BIOSYNEX France, 3,75% pour Theradiag.

Contrat d'affacturage

Depuis 2017, la société BIOSYNEX France a signé un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ».

Au 31 décembre 2022, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 4 603 794 €. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2022 est le suivant :

Classement	N° de compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Actif immobilisé	275001	Fonds de garantie Factor	991 457	1 608 413
Actif clients	411002	Affacturage	- 4 603 794	- 14 790 190
Actif clients	467001	REB - Factor	685 957	1 147 251
TOTALEMENT ENGAGEMENT FACTOR			- 2 926 380	- 12 034 527

Autres engagements reçus

Achat à terme de devises :

Biosynex SA		
Position des devises au 31/12/2022		
Banques	Montant \$	Valeur €
CIC	\$1 280 000,00	1 109 393,25 €

Biosynex Swiss		
Position des devises au 31/12/2022		
Banques	Montant \$	Valeur €
CIC	\$2 000 000,00	1 734 230,53 €

4.23 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe BIOSYNEX opère dans le domaine du diagnostic tant en France qu'à l'international. Les produits peuvent être scindés en 2 catégories :

- Les produits grand public (Activité Pharma)
- Les produits professionnels (Activité Diagnostic)

Le tableau ci-dessous analyse la répartition du chiffre d'affaires entre ces 2 activités en France et à l'export, en distinguant la part Covid.

		CA 2022	CA 2022 dont ventes COVID	CA 2021	CA 2021 dont ventes COVID
EXPORT	Grand public	8,1	3,0	15,4	12,6
	Professionnels	68,3	59,5	173,6	168,8
Total EXPORT		76,4	62,5	189,0	181,4
FRANCE	Grand public	67,5	37,2	100,9	78,0
	Professionnels	52,7	41,2	92,8	82,8
Total FRANCE		120,2	78,4	193,7	160,8
TOTAL	Grand public	75,6	40,1	116,3	90,6
	Professionnels	121,0	100,7	266,4	251,6
TOTAL		196,6	140,8	382,7	342,2

Le chiffre d'affaires à l'Export est principalement réalisé en Europe.

4.24 Effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

EFFECTIF	Ouvriers employés	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Apprentis	Vrp	Total
31/12/2022	96	61	209	8	1	375

4.25 Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Escomptes obtenus	257 912	427 208
Autres produits financiers	885 630	57 888
Différences positives de change	-	-
Reprise s/prov valeurs de placements	-	-
Reprise s/prov financières	219 995	21 107
Produits net sur cession de Vmp	109 655	
Total des produits financiers	1 473 192	506 203
Dotations prov. risques et charges	364 884	86 678
Dotations prov. dépréciations	3 554 511	-
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	477 243	331 700
Intérêts bancaires	23 998	15 023
Escomptes accordés	141 976	45 808
Autres charges financières	58 031	18 747
Total des charges financières	4 620 643	497 956
Résultat financier	- 3 147 451	8 247

La dotation aux provisions pour dépréciations concerne les actions Novacyt dépréciées à hauteur de 3.555 K€ au 31 décembre 2022 (différence entre le prix d'acquisition et le cours moyen de l'action sur Euronext Growth sur la période du mois de décembre 2022).

4.26 Résultat exceptionnel

	31/12/2022	31/12/2021
Autres prod. except. s/opération de gestion	132 436	91 275
Produits sur exercices antérieurs	101 015	16 329
Produits cession des éléments d'actif cédés	51 832	40 847
Produits exceptionnels divers	-	-
Quote part subvention	-	305 712
Reprise sur prov risques et charges	110 000	246 000
Total des produits exceptionnels	395 282	700 163
Pénalités sur marchés	17 251	39 882
Pénalités amendes fiscales	12 952	425
Créances devenues irrécouvrables	18 806	14 413
Rappel d'impôts		247
Autres charges exceptionnelles	529 328	842 386
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Valeur comptable des éléments cédés	44 268	71 713
Charges exceptionnelles diverses	160 255	86 916
Dotation prov exceptionnelles	5 545 000	686 000
Total des charges exceptionnelles	6 327 861	1 741 982
Résultat exceptionnel	- 5 932 579	- 1 041 819

Les dotations aux provisions exceptionnelles concernent principalement le rappel de bouillottes (Se référer au paragraphe 2.1.3.3.1) :

- dépréciation des stocks bouillottes (dont stock en transit et PLV) :	1 330 000 €
- provision pour risque de retour de produits survenus ou à venir :	2 000 000 €
- commandes en cours non réceptionnées :	1 355 000 €
- redevances minimales relatives au contrat :	625 000 €
- autres coûts liés (destruction, logistique, ...)	170 000 €
	<hr/>
	5 480 000 €

4.27 Charges d'impôt et preuve d'impôt

	Base	IS
Résultat net des sociétés intégrées	21 187 808	
Impôts exigibles	9 743 559	
Impôts différés	- 337 650	
Crédits d'impôts / carry-back	- 834 642	
Résultat consolidé avant impôt et IS théorique	29 759 075	- 7 439 769
Différence taux d'imposition Suisse		989 123
Différences permanentes BSF		- 409 277
Contribution sociale 3,3%		- 135 859
CIR		689 026
Crédit d'impôt mécénat		93 984
Autres crédits d'impôt		51 632
IDA sur déficit Avalun non activé		- 730 680
IDA sur déficit BHR non activé		- 36 643
IDA sur déficit Theradiag non activé		- 16 235
IDA sur déficit Medkoncept non activé		- 4 765
IDA sur déficit Bigix non activé		- 49 053
IDA sur déficit DOC2U non activé		- 31 091
Annulation amortissement de FDC Suisse		55 000
Annulation vente FDC de BSF à BPB		- 350 000
Dépréciation Ecart d'acquisition Avalun		- 1 258 763
Divers		12 101
Impôts comptabilisés		- 8 571 267

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 25%, majoré de la contribution sociale sur l'IS au taux de 3,3%, au 31 décembre 2022. Le taux de 25% a été repris pour calculer les impôts différés au 31 décembre 2022.

Le taux marginal d'impôt appliqué au résultat alloué à la filiale BIOSYNEX Swiss est de 12,9%. Le différentiel par rapport au résultat total de la filiale suisse, correspondant à « établissement stable » et imposé en France au taux en vigueur.

4.28 Honoraires des commissaires aux comptes

En application du décret n°2008-1487 du 30 Décembre 2008, le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes, figurant au compte de résultat s'élève à

Honoraires des Commissaires aux comptes :

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes BIOSYNEX SA	120 898
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	-
Sous-total BIOSYNEX SA	120 898
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes des filiales consolidées par intégration globale	60 918
TOTAL	181 816

4.29 Transactions avec les parties liées

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions normales de marché.

4.30 Événements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital postérieure à la clôture, ni d'exercice de BSAR, étant donné que le programme est désormais terminé.

Prises de participation et de contrôle

- *Theradiag SA*

Le 16 janvier 2023, BIOSYNEX a annoncé (i) le succès de l'offre publique d'achat initiée par cette dernière visant les actions de la société Theradiag avec 2 826 997 actions THERADIAG apportées à l'offre et une détention par BIOSYNEX à l'issue de la période d'offre initiale de 9 032 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital de THERADIAG et au moins 68,56% des droits de vote de THERADIAG¹¹ et (ii) la réouverture de l'offre.

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX a annoncé les résultats définitifs de l'offre publique d'achat initiée sur les actions de la société THERADIAG. 223 348 actions THERADIAG ont été apportées à l'offre réouverte. A l'issue de l'offre réouverte, BIOSYNEX détient 9 382 354 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote¹².

- *Chembio Diagnostics Inc*

Le 31 janvier 2023, BIOSYNEX et CHEMBIO DIAGNOSTICS (« CHEMBIO ») ont annoncé avoir conclu un accord de fusion définitif selon lequel BIOSYNEX, par l'intermédiaire d'une filiale, acquerra CHEMBIO pour 0,45 \$ par action, ce qui représente une prime de 27% par rapport au cours de clôture de l'action CHEMBIO le 30 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire évaluée à 17,2 millions de dollars¹³.

Le 15 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 28 mars 2023¹⁴.

Le 29 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 12 avril 2023¹⁵.

Le 13 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 26 avril 2023¹⁶.

- *Laboratorios Rhogen*

BIOSYNEX a signé le 23 mars 2023 un contrat d'acquisition portant sur 80% des titres de la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN. L'acquisition sera définitive à la suite de la signature de l'acte notarié devant intervenir d'ici la fin du mois de mai 2023. A cette occasion, la société sera renommée BIOSYNEX IBERICA. LABORATORIOS RHOGEN a été le distributeur exclusif sur la péninsule ibérique de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19.

Rachat d'actions

Le conseil d'administration a mis en œuvre le 07 février 2023 un programme de rachat d'actions conformément à la délégation autorisée par la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 9 mai 2022.

En date du présent rapport la société a racheté 106.966 titres pour un montant de 1.207.386 €.

¹¹ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 16 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹² Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹³ Se référer au communiqué de presse en date du 31 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 15 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 29 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 13 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

Rappel de bouillottes

Courant octobre 2022, BIOSYNEX a lancé une nouvelle gamme de bouillottes micro-ondables. Des réclamations clients remontées auprès de BIOSYNEX ont fait état de risques d'incendies et brûlures à la suite de l'utilisation des bouillottes, ce qui a conduit BIOSYNEX à volontairement lancer un rappel du lot de bouillottes concernées le 15 février 2023 (publié sur le site www.rappel.conso.gouv.fr). En date du 9 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé l'arrêt de la commercialisation de ces bouillottes à la suite d'un arrêté préfectoral daté du même jour.

Les incidences de cet évènement, estimées à 5.480 K€ (risque sur le chiffre d'affaires, destruction des stocks, etc...), ont été constatées dans le résultat exceptionnel de l'exercice 2022.